

DÉLIBÉRATION N°14

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 19 NOVEMBRE 2010**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la remise au domaine, en vue de sa cession, de l'immeuble sis à Dinard (Ille-et-Vilaine).

Fait à Montreuil, le 19 novembre 2010

Le président,



Jérôme FOURNEL